

## **1 - Délégations de vote.**

## **2 - Désignation des secrétaires de séance.**

Le Conseil Municipal désigne Cécile MARSEILLE en qualité de secrétaire et Guillaume BONNET en qualité de secrétaire adjoint pour la séance

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **3 – Communication du maire.**

- M le Maire indique qu'un amendement sera proposé pour le point 17 relatif à la création d'un conseil amiénois de la jeunesse.
- M le Maire précise également qu'un vœu sera évoqué en fin de séance
- M. Thierry BONTÉ, Président de la commission des dossiers métropolitains, procède à un bref compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 23 janvier 2012.
- Intervention sur le logement du Directeur de l'O.P.H.  
A 18h12 M le Maire interrompt la séance pour passer la parole à M . BACHELAY. Après l'intervention de ce dernier le Maire ré-ouvre la séance à 19h19.

**DONT ACTE**

## **4 – Décisions du maire. Compte rendu.**

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil Municipal du 15 octobre 2010 lui accordant la délégation dans les formes prévues à l'article précité, M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises et qui sont listées dans la délibération.

**DONT ACTE**

## **5 – Procès-verbal de la séance du 10 novembre 2011. Approbation.**

Le procès-verbal de la séance du conseil du 10 novembre 2011 a été adressé à chaque membre de l'assemblée par voie électronique.

En l'absence de remarque, il est adopté.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **6 – Autorisation donnée au maire à signer les marchés.**

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le marché indiqué dans la délibération et qui a été attribué par la commission d'appel d'offres réunie le 15 décembre 2011.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**7 – Syndicat Mixte Europamiens. Désignation de représentants. Modification.**

Il est décidé de désigner M. Thierry BONTE pour représenter la collectivité au sein du syndicat mixte Europamiens. Il y siègera en qualité de titulaire et y remplacera M. Gilles DEMAILLY .

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**8 – ANRU. Convention de rénovation urbaine. Avenant n°3.**

Le 24 octobre 2005 une convention portant sur un programme d'actions pour les quartiers Nord, Etouvie, et Victorine Autier a été signée avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine

Le conseil municipal décide d'approuver l'avenant n°3 à cette convention dont l'objet concerne :

- la relocalisation d'opérations de reconstruction de l'offre de logements locatifs sociaux hors site
- le changement de maître d'ouvrage pour une opération d'accession sociale et pour l'étude de requalification du site des tours Daudet
- le regroupement des deux études du secteur Brossolette en une seule étude plus globale sur toute la frange nord du quartier et ses liaisons avec le reste de la ville;
- l'adaptation du dispositif de communication.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**9 – Association des maires de la Somme. Adhésion. Renouvellement.**

Il est décidé de renouveler l'adhésion de la ville d'Amiens à l'association des Maires de la Somme. Le montant de la cotisation, qui s'élève à 34.659,72 €, englobe l'adhésion à l'association départementale [AMS] et à l'association nationale [AMF].

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**10 – ZAC Intercampus. Convention partenariale relative au Pôle d'activités Santé.**

Afin de poursuivre la procédure d'acquisition par voie d'expropriation du foncier non maîtrisé qui permettra le développement d'un pôle d'activités santé, il est décidé d'approuver la convention partenariale relative à la ZAC Intercampus. Elle sera co-signée par la ville d'Amiens, l'Université de Picardie Jules Verne, Amiens Métropole et la SEM Amiens Aménagement.

Il est à noter que ce dossier a fait l'objet d'une communication du Maire détaillée lors du conseil municipal du 15 décembre 2011.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**11 – Mise à disposition de locaux 161, rue Delpech. Convention avec diverses associations.**

Dans le cadre de la politique en faveur de la vie associative de la ville il est décidé d'approuver la mise à disposition gracieuse du local situé au n°161 rue Delpech au profit des associations AGIR Picardie et FCPE de la Somme.

La valeur locative annuelle globale s'élève à 4.980 €. Une convention sera signée et viendra annuler et remplacer celle précédemment approuvée.

OBSERVATIONS

Mmes Nedjma BEN MOKHTAR, Johanna BOUGON, Brigitte FOURE, Isabelle GRIFFOIN, Nathalie LECLERCQ, MM. Marc FOUCAULT et Bernard NEMITZ (pouvoir de Mme Isabelle MATHIEU) ne prennent pas part au vote

***ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ***

**12 – Règlement local de publicité. Modification.**

Il est décidé d'approuver la modification du règlement local de publicité qui sera annexé au plan local d'urbanisme.

Les modifications portent notamment sur :

- l'affichage libre, notamment dans les zones de protection des monuments historiques
- l'évolution des règles pour les enseignes situées dans les zones de protection des monuments et en centre ville
- la redéfinition d'une zone cohérente pour faire suite à l'aménagement de la citadelle
- la redéfinition des zones existantes.

OBSERVATIONS

Mmes Nedjma BEN MOKHTAR, Johanna BOUGON, Brigitte FOURE, Isabelle GRIFFOIN, Nathalie LECLERCQ, MM. Marc FOUCAULT et Bernard NEMITZ (pouvoir de Mme Isabelle MATHIEU) ne prennent pas part au vote

***ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ***

**13 – Château de Montières. Résiliation du bail emphytéotique. Mise à disposition gracieuse. Association OVACAM.**

Le conseil municipal décide d'approuver la résiliation à l'amiable et sans indemnité du bail emphytéotique au profit du CCAS pour les lots 5 et 8 de l'ensemble immobilier « Château de Montières » à Amiens.

Il décide également de mettre gracieusement à disposition de l'OVACAM le lot 8 pour une durée d'un an renouvelable tacitement.

## OBSERVATIONS

Mmes Nedjma BEN MOKHTAR, Johanna BOUGON, Brigitte FOURE, Isabelle GRIFFOIN, Nathalie LECLERCQ, MM. Marc FOUCAULT et Bernard NEMITZ (pouvoir de Mme Isabelle MATHIEU) ne prennent pas part au vote

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **14 – Construction du groupe scolaire Bords de Somme. Quartier Etouvie. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre n°11\_00746. Phase APD.**

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction du groupe scolaire Bords de Somme et de ses abords immédiats il est décidé de valider l'estimation prévisionnelle définitive des travaux ainsi que le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre en approuvant l'avenant correspondant.

## OBSERVATIONS

Mmes Nedjma BEN MOKHTAR, Johanna BOUGON, Brigitte FOURE, Isabelle GRIFFOIN, Nathalie LECLERCQ, MM. Marc FOUCAULT et Bernard NEMITZ (pouvoir de Mme Isabelle MATHIEU) ne prennent pas part au vote

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **15 – Point d'accès au droit de la maison de l'égalité. Convention**

La maison de l'égalité des droits a vocation à assurer une proximité entre la justice, le droit et les citoyens. C'est pourquoi le conseil approuve la création d'un point d'accès au droit au sein de la maison de l'égalité des droits en approuvant la convention correspondante.

L'objectif est de mettre à disposition du public :

- Un service d'accueil gratuit et confidentiel ;
- Une aide pour l'accomplissement de démarches nécessaires à l'exercice du droit ou à l'exécution d'une obligation ;
- Des informations dans différents domaines du droit ;
- Un accès à des consultations juridiques par les professionnels du droit ;
- Un accès à des modes alternatifs de résolution des conflits.

## OBSERVATIONS

Mmes Nedjma BEN MOKHTAR, Johanna BOUGON, Brigitte FOURE, Isabelle GRIFFOIN, Nathalie LECLERCQ, MM. Marc FOUCAULT et Bernard NEMITZ (pouvoir de Mme Isabelle MATHIEU) ne prennent pas part au vote

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **16 – Subvention à diverses associations de lutte contre les discriminations et l'égalité des droits.**

Le conseil décide d'accorder une subvention de 1.500 € à la CIDFF80 et de 2.500 € à Alco soit un total de 4.000 € au titre des actions et des manifestations que ces

associations organisent afin de lutter contre les discriminations et pour l'égalité des droits.

## OBSERVATIONS

Mmes Nedjma BEN MOKHTAR, Johanna BOUGON, Brigitte FOURE, Isabelle GRIFFOIN, Nathalie LECLERCQ, MM. Marc FOUCAULT et Bernard NEMITZ (pouvoir de Mme Isabelle MATHIEU) ne prennent pas part au vote

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **17 – Conseil Amiénois de la Jeunesse. Création.**

Après la mise en place d'un conseil des habitants et d'un conseil des seniors il est décidé de créer un conseil amiénois de la jeunesse ouvert aux 16/25 ans afin de faire de ces derniers des acteurs à part entière de la ville.

Ce conseil Amiénois de la jeunesse sera composé de 28 titulaires et de 28 suppléants et sera présidé de droit par le Maire et, par délégation, par l'adjoint au Maire délégué à la Jeunesse et à l'Education Populaire.

Il se réunira au moins 2 fois par an.

Un amendement relatif à la composition du conseil amiénois de la jeunesse a été soumis au conseil municipal.

Le conseil a décidé d'ajouter, entre l'article 1 et 2 de la délibération originale transmise aux membres du conseil, un article qui est donc devenu l'article 2 dans la délibération amendée et dont le contenu est reproduit ci-dessous :

**« Article 2 : Pour être désigné membre du conseil de la jeunesse, il faut habiter la commune, être âgé de 16 à 25 ans, ne pas détenir de poste de responsabilité au sein d'une association, ne pas représenter un parti politique ou un syndicat et faire acte de candidature auprès de la municipalité qui organise un tirage au sort.**

*Le tirage au sort s'effectue à parité entre les candidatures féminines et masculines parmi celles recueillies suivant la répartition par secteur géographique suivante :*

- secteur Sud : 8 conseillers et 8 suppléants
- secteur Est : 6 conseillers et 6 suppléants
- secteur Nord : 6 conseillers et 6 suppléants
- secteur Ouest : 8 conseillers et 8 suppléants

*Le mandat des membres du conseil de la jeunesse est de deux ans »*

L'amendement a été soumis au vote de l'assemblée.

## OBSERVATIONS

Mme Fabienne DEBEAUVAIS vote contre

Mmes Nedjma BEN MOKHTAR, Johanna BOUGON, Brigitte FOURE, Isabelle GRIFFOIN, Nathalie LECLERCQ, MM. Marc FOUCAULT et Bernard NEMITZ (pouvoir de Mme Isabelle MATHIEU) ne prennent pas part au vote

**ADOPTÉ**

Le conseil municipal a adopté la délibération amendée.

## OBSERVATIONS

Vote contre : Mme Fabienne DEBEAUVAIS.

Mmes Nedjma BEN MOKHTAR, Johanna BOUGON, Brigitte FOURE, Isabelle GRIFFOIN, Nathalie LECLERCQ, MM. Marc FOUCAULT et Bernard NEMITZ (pouvoir de Mme Isabelle MATHIEU) ne prennent pas part au vote

**ADOPTÉ**

### **18 – Abandon de parcelles de l'Association Foncière de Remembrement de Pont de Metz au profit de la Ville d'Amiens.**

L'association foncière de remembrement a décidé d'abandonner les parcelles situées à Amiens et cadastrées ZS 40, 47, 56, et 61 au profit de la ville d'Amiens.

Les parcelles 40 et 47 sont en fait des chemins ruraux d'exploitation. Elles représentent 4.405 m<sup>2</sup> et se trouvent dans la ZAD Europamiens au lieu-dit « Les Coutures ».

Les parcelles 56 et 61 ne sont plus répertoriées au cadastre puisqu'elles ont été incorporées au domaine public routier (autoroute et pénétrante ouest).

Le conseil a décidé d'accepter l'abandon des parcelles 40 et 47 et de refuser celui des parcelles 56 et 61.

La dépense à prévoir est d'environ 500 € frais estimés compris.

## OBSERVATIONS

Mmes Nedjma BEN MOKHTAR, Johanna BOUGON, Brigitte FOURE, Isabelle GRIFFOIN, Nathalie LECLERCQ, MM. Marc FOUCAULT et Bernard NEMITZ (pouvoir de Mme Isabelle MATHIEU) ne prennent pas part au vote

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **19 – Cession d'un délaissé d'alignement 113, rue Lescouvé.**

La parcelle cadastrée HY 456 et située rue Lescouvé à Amiens se trouve enclavée par un délaissé d'alignement d'environ 9m<sup>2</sup> dépendant du domaine privé de la ville d'Amiens mais qui n'a plus vocation à rester dans le patrimoine communal. Dans le cadre de leur projet de construction d'une maison individuelle M<sup>elle</sup> GOBIN et M

RICHARD souhaitent acquérir cette parcelle, le conseil municipal décide de la leur céder au prix de 16,90 € le m<sup>2</sup>.

### OBSERVATIONS

Mmes Nedjma BEN MOKHTAR, Johanna BOUGON, Brigitte FOURE, Isabelle GRIFFOIN, Nathalie LECLERCQ, MM. Marc FOUCAULT et Bernard NEMITZ (pouvoir de Mme Isabelle MATHIEU) ne prennent pas part au vote

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

#### **20 – ZAC Intercampus. Reconstitution des jardins familiaux. Cession de parcelles.**

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Intercampus et afin de permettre la reconstitution des jardins familiaux et la réalisation d'équipements spécifiques complémentaires, il est décidé de céder à la SEM Amiens Aménagement les parcelles listées ci-dessous.

Cette cession interviendra à l'euro symbolique.

<b>Réf. Cad.</b>	<b>Adresse</b>	<b>Surface en m<sup>2</sup></b>	<b>Estimations domaniales</b>
HX 329	rue du Moulin Brulé	433	12€/m <sup>2</sup>
HX 416	chemin des Plantes	1 067	12€/m <sup>2</sup>
HX 410	rue du Moulin Brulé	625	12€/m <sup>2</sup>
HX 399	rue du Moulin Brulé	280	12€/m <sup>2</sup>
HX 625	route de Rouen	517	12€/m <sup>2</sup>
HX 617	route de Rouen	547	12€/m <sup>2</sup>
HX 499	route de Rouen	803	12€/m <sup>2</sup>
HX 565	route de Rouen	714	12€/m <sup>2</sup>
HX 417	chemin des Plantes	1 545	12€/m <sup>2</sup>
HX 418	chemin des Plantes	1 750	12€/m <sup>2</sup>
HX 419	chemin des Plantes	2 591	12€/m <sup>2</sup>
HX 520	route de Rouen	5 190	12€/m <sup>2</sup>
HX 582	route de Rouen	1 514	12€/m <sup>2</sup>
HX 514	route de Rouen	1 080	12€/m <sup>2</sup>
HX 497	route de Rouen	1 247	12€/m <sup>2</sup>
HX 580	route de Rouen	1 096	12€/m <sup>2</sup>
HX 524 partie	route de Rouen	1122 env.	12€/m <sup>2</sup>
HX 522 partie	route de Rouen	1024 env.	12€/m <sup>2</sup>
HX 594	route de Rouen	330	12€/m <sup>2</sup>
HX 5	route de Rouen	790	12€/m <sup>2</sup>
HX 6	route de Rouen	460	12€/m <sup>2</sup>
HX 48	route de Rouen	680	12€/m <sup>2</sup>
HX 47	route de Rouen	595	12€/m <sup>2</sup>
HX 45	route de Rouen	827	12€/m <sup>2</sup>
HX 44	route de Rouen	1 077	12€/m <sup>2</sup>
HX 43	route de Rouen	355	12€/m <sup>2</sup>
HX 42	route de Rouen	1 075	12€/m <sup>2</sup>
HX 40	route de Rouen	1 492	12€/m <sup>2</sup>
HX 335	rue du Moulin Brulé	623	12€/m <sup>2</sup>

HX 398	rue du Moulin Brulé	421	12€/m <sup>2</sup>
HX 412	rue du Moulin Brulé	747	12€/m <sup>2</sup>
HX 420	chemin des Plantes	690	12€/m <sup>2</sup>
HX 421	chemin des Plantes	760	12€/m <sup>2</sup>
HX 422	chemin des Plantes	352	12€/m <sup>2</sup>
HX 423	chemin des Plantes	321	12€/m <sup>2</sup>
HX 424	chemin des Plantes	340	12€/m <sup>2</sup>
HX 460	route de Rouen	3 331	12€/m <sup>2</sup>
HX 488	route de Rouen	2 500	12€/m <sup>2</sup>
HX 563	route de Rouen	224	12€/m <sup>2</sup>
HX 578	route de Rouen	1 602	12€/m <sup>2</sup>
HX 46	route de Rouen	507	12€/m <sup>2</sup>
HX 39	route de Rouen	1 550	12€/m <sup>2</sup>
HX 38	route de Rouen	900	12€/m <sup>2</sup>
HX 37	route de Rouen	1 372	12€/m <sup>2</sup>
HX 36	route de Rouen	1 172	12€/m <sup>2</sup>
HX 35	route de Rouen	1 047	12€/m <sup>2</sup>
HX 34	route de Rouen	880	12€/m <sup>2</sup>
HX 24	route de Rouen	842	12€/m <sup>2</sup>
HX 23	route de Rouen	712	12€/m <sup>2</sup>
HX 22	route de Rouen	1 410	12€/m <sup>2</sup>
HX 21	route de Rouen	867	12€/m <sup>2</sup>
HX 20	route de Rouen	660	12€/m <sup>2</sup>
HX 574	route de Rouen	1 206	12€/m <sup>2</sup>
HX 466	route de Rouen	1 295	12€/m <sup>2</sup>
HX 637	route de Rouen	2 274	12€/m <sup>2</sup>
LV 26	route de Rouen	720	12€/m <sup>2</sup>
LV 27	route de Rouen	1 014	12€/m <sup>2</sup>
LV 28	route de Rouen	855	12€/m <sup>2</sup>
LV 29	route de Rouen	434	12€/m <sup>2</sup>
LV 54	route de Rouen	8 284	12€/m <sup>2</sup>
LV 72	route de Rouen	2 270	12€/m <sup>2</sup>
LV 68	chemin des Plantes	1 422	12€/m <sup>2</sup>
LV 67	chemin des Plantes	1 453	12€/m <sup>2</sup>
LV 66	chemin des Plantes	2 236	12€/m <sup>2</sup>
HW 4	chemin des Plantes	868	12€/m <sup>2</sup>
HW 5	chemin des Plantes	864	12€/m <sup>2</sup>
HW 6	chemin des Plantes	879	12€/m <sup>2</sup>
HW 7	chemin des Plantes	1 087	12€/m <sup>2</sup>
HW 8	chemin des Plantes	992	12€/m <sup>2</sup>
HW 21	chemin des Plantes	9 787	12€/m <sup>2</sup>
HW 26	chemin des Plantes	1 194	12€/m <sup>2</sup>
HW 27	chemin des Plantes	3 472	12€/m <sup>2</sup>
HW 28	chemin des Plantes	793	12€/m <sup>2</sup>
HW 32	chemin des Plantes	925	12€/m <sup>2</sup>
HW 35	chemin des Plantes	899	12€/m <sup>2</sup>
HW 39	chemin des Plantes	554	12€/m <sup>2</sup>
HW 40	chemin des Plantes	668	12€/m <sup>2</sup>
HW 42	chemin des Plantes	167	12€/m <sup>2</sup>
HW 44	chemin des Plantes	303	12€/m <sup>2</sup>
HW 45	chemin des Plantes	801	12€/m <sup>2</sup>

HW 34	derrière le chemin des Plantes	592	12€/m <sup>2</sup>
HW 33	derrière le chemin des Plantes	621	12€/m <sup>2</sup>
HW 31	derrière le chemin des Plantes	615	12€/m <sup>2</sup>
HW 198	derrière le chemin des Plantes	1 684	12€/m <sup>2</sup>
HW 199	derrière le chemin des Plantes	589	12€/m <sup>2</sup>
HW 202	derrière le chemin des Plantes	1 163	12€/m <sup>2</sup>
HW 203	derrière le chemin des Plantes	742	12€/m <sup>2</sup>
HW 204	derrière le chemin des Plantes	1 453	12€/m <sup>2</sup>
HW 205	derrière le chemin des Plantes	718	12€/m <sup>2</sup>
HW 324 partie	zone de sport	18130 env.	12€/m <sup>2</sup>
HW 283	rue Jean Moulin	4 957	12€/m <sup>2</sup>
HW 209	rue Jean Moulin	967	12€/m <sup>2</sup>
HW 210	rue Jean Moulin	1 179	12€/m <sup>2</sup>
HW 23	derrière le chemin des Plantes	764	12€/m <sup>2</sup>
HW 24	derrière le chemin des Plantes	641	12€/m <sup>2</sup>
HW 25	derrière le chemin des Plantes	622	12€/m <sup>2</sup>
HW 194	derrière le chemin des Plantes	2 043	12€/m <sup>2</sup>
HW 195	derrière le chemin des Plantes	731	12€/m <sup>2</sup>
<b>Total</b>		<b>140 583m<sup>2</sup> env.</b>	<b>1 686 996 € env.</b>

### OBSERVATIONS

Mmes Nedjma BEN MOKHTAR, Johanna BOUGON, Brigitte FOURE, Isabelle GRIFFOIN, Nathalie LECLERCQ, MM. Marc FOUCAULT et Bernard NEMITZ (pouvoir de Mme Isabelle MATHIEU) ne prennent pas part au vote

***ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ***

### **21 – Implantation d'un bungalow avec sanitaires 30, rue Bossuet. Déclaration de travaux.**

Le service espaces verts exploite en pépinière hors sol et de pleine terre une partie de la parcelle située derrière le cimetière Saint-Pierre et dont l'accès se situe rue Bossuet. Afin d'améliorer les conditions de travail des personnels concernés, il est décidé d'installer un bungalow sur ce site. Le conseil municipal autoriser également le maire à déposer la déclaration de travaux correspondante.

### OBSERVATIONS

Mmes Nedjma BEN MOKHTAR, Johanna BOUGON, Brigitte FOURE, Isabelle GRIFFOIN, Nathalie LECLERCQ, MM. Marc FOUCAULT et Bernard NEMITZ (pouvoir de Mme Isabelle MATHIEU) ne prennent pas part au vote

***ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ***

### **22 – Aménagement de la place des Provinces Françaises et Avenue de Picardie. Etude d'impact.**

L'aménagement de la Place des Provinces Françaises et de l'Avenue de Picardie correspond à la première phase significative de transformation de l'espace public menée dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier Etouvie.

Il est décidé d'approuver le dossier d'étude d'impact correspondant à cet aménagement. Ce dossier sera mis à la disposition du grand public qui pourra formuler ses observations.

### OBSERVATIONS

Mmes Nedjma BEN MOKHTAR, Johanna BOUGON, Brigitte FOURE, Isabelle GRIFFOIN, Nathalie LECLERCQ, MM. Marc FOUCAULT et Bernard NEMITZ (pouvoir de Mme Isabelle MATHIEU) ne prennent pas part au vote

***ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ***

### **23 – Transfert de voies du réseau routier départemental au réseau routier communal. Convention de reversement.**

Lors de la séance du 6 octobre 2011 le conseil s'est engagé à classer d'intérêt communautaire les voies départementales prochainement transférées dans le domaine public par le conseil général.

Il est donc décidé d'approuver le transfert des RD : 1, 919, 929 et 933 dans le domaine communal ainsi que leur classement dans le réseau des voies d'intérêt communautaire.

Une soulte de 421 371 € sera versée par le conseil général de la Somme à la ville d'Amiens et une convention de reversement sera signée.

### OBSERVATIONS

Mme Fabienne DEBEAUVAIS s'abstient

Mmes Nedjma BEN MOKHTAR, Johanna BOUGON, Brigitte FOURE, Isabelle GRIFFOIN, Nathalie LECLERCQ, MM. Marc FOUCAULT et Bernard NEMITZ (pouvoir de Mme Isabelle MATHIEU) ne prennent pas part au vote

***ADOPTÉ***

### **24 – Participation financière de la ville au projet urbain métropolitain. Convention.**

Dans le cadre du projet urbain métropolitain des travaux d'experts seront menés en matière de développement de l'agglomération ainsi que des actions en terme de démocratie locale et de communication.

Il est décidé d'approuver la participation de la ville d'Amiens à ce projet à hauteur de 50 %. soit une dépense de 144.627 €.

Une convention sera signée.

### OBSERVATIONS

Mmes Nedjma BEN MOKHTAR, Johanna BOUGON, Brigitte FOURE, Isabelle GRIFFOIN, Nathalie LECLERCQ, MM. Marc FOUCAULT et Bernard NEMITZ (pouvoir de Mme Isabelle MATHIEU) ne prennent pas part au vote

***ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ***

**25 – Plan local d’urbanisme. Lancement de la 2<sup>ème</sup> révision simplifiée. Réalisation de la chaufferie sud.**

Afin de permettre la réalisation du projet de chaufferie de chaleur sud le conseil municipal décide d’approuver la révision simplifiée du plan local d’urbanisme.

En effet l’installation de la chaufferie sur la parcelle concernée n’était pas possible au motif que ladite parcelle était classée en zone agricole  
Le conseil décide don de la classer en zone UE, ce qui permet l’accueil d’établissements à usage d’industriel ou d’entrepôt.

OBSERVATIONS

Mmes Nedjma BEN MOKHTAR, Johanna BOUGON, Brigitte FOURE, Isabelle GRIFFOIN, Nathalie LECLERCQ, MM. Marc FOUCAULT et Bernard NEMITZ (pouvoir de Mme Isabelle MATHIEU) ne prennent pas part au vote

***ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ***

Le conseil a accepté d’examiner conjointement les points 26 à 28.

- 26 – ZAC Cathédrale. Avenant n°8 à la convention publique d’aménagement.**  
**27 – ZAC Paul Claudel. Avenant 2 à la convention publique d’aménagement.**  
**28 – ZAC Victorine Autier. Avenant n°5 à la convention publique d’aménagement.**

Il s’est agi, pour ces trois dossiers, de modifier les modalités de calcul et de versement de la rémunération due à Amiens Aménagement en sa qualité d’aménageur des ZAC Cathédrale, Paul Claudel, et Victorine Autier.

Le conseil a approuvé les avenants aux conventions publiques d’aménagement afin de permettre ces modifications.

OBSERVATIONS

Mmes Nedjma BEN MOKHTAR, Johanna BOUGON, Brigitte FOURE, Isabelle GRIFFOIN, Nathalie LECLERCQ, MM. Marc FOUCAULT et Bernard NEMITZ (pouvoir de Mme Isabelle MATHIEU) ne prennent pas part au vote

***ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ***

- 29 – Mise à disposition de locaux de l’école primaire Edmond Rostand au profit de l’association La Banque Alimentaire. Convention.**

Il est décidé de mettre gracieusement à disposition de la banque alimentaire les locaux situés dans l’école primaire Edmond Rostand.

La valeur locative annuelle est estimée à 12 000 €.

Une convention d’utilisation de ces locaux sera signée.

## OBSERVATIONS

Mmes Nedjma BEN MOKHTAR, Johanna BOUGON, Brigitte FOURE, Isabelle GRIFFOIN, Nathalie LECLERCQ, MM. Marc FOUCAULT et Bernard NEMITZ (pouvoir de Mme Isabelle MATHIEU) ne prennent pas part au vote

***ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ***

### **30 – Installations classées. Société Amiens Décapage. Demande d'autorisation d'exploiter sur l'Espace Industriel Nord. Avis.**

La société Amiens Décapage, dont l'activité concerne le décapage de peinture sur bois et métaux par trempages en bains chimiques, est actuellement installée avenue du Général Foy. Elle a émis le souhait d'exercer son activité sur l'espace industriel nord.

Ce transfert permettant une poursuite de l'activité de cette société dans un local spécialement conçu et aménagé pour limiter au mieux l'impact sur l'environnement, le conseil municipal émet un avis favorable à la demande formulée par Amiens Décapage.

## OBSERVATIONS

Mmes Nedjma BEN MOKHTAR, Johanna BOUGON, Brigitte FOURE, Isabelle GRIFFOIN, Nathalie LECLERCQ, MM. Marc FOUCAULT et Bernard NEMITZ (pouvoir de Mme Isabelle MATHIEU) ne prennent pas part au vote

***ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ***

### **31 – Plan de Prévention des Risques Technologiques d'Amiens Nord. Avis.**

Il est décidé d'émettre un avis favorable sur le projet de plan de prévention des risques technologiques d'Amiens Nord. Ce plan a pour objectif de protéger l'ensemble des salariés travaillant au sein des zones à risque et de limiter l'urbanisation future autour de l'ensemble des établissements concernés.

## OBSERVATIONS

Mmes Nedjma BEN MOKHTAR, Johanna BOUGON, Brigitte FOURE, Isabelle GRIFFOIN, Nathalie LECLERCQ, MM. Marc FOUCAULT et Bernard NEMITZ (pouvoir de Mme Isabelle MATHIEU) ne prennent pas part au vote

***ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ***

### **32 – Chantier d'insertion de la citadelle. Convention de partenariat avec le Centre de Formation AFDE 8002 Somme.**

Le chantier d'insertion de la citadelle a pour objectif de permettre à des personnes sans emploi de bénéficier de contrats de travail afin de faciliter leur réinsertion professionnelle. Il est donc décidé d'approuver la convention à intervenir avec le centre de formation des demandeurs d'emploi (AFDE) qui vient définir les modalités de mise en œuvre du partenariat avec le chantier de la citadelle.

## OBSERVATIONS

Mmes Nedjma BEN MOKHTAR, Johanna BOUGON, Brigitte FOURE, Isabelle GRIFFOIN, Nathalie LECLERCQ, MM. Marc FOUCAULT et Bernard NEMITZ (pouvoir de Mme Isabelle MATHIEU) ne prennent pas part au vote

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **33 – Subventions sociales. Volet handicap.**

Dans le cadre des subventions sociales, la Ville d'Amiens apporte son soutien aux associations qui participent aux actions de solidarité et de cohésion sociale en direction de la population et notamment en faveur des personnes handicapées.

A ce titre le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 4000 € à l'association GIHP Domicile 80 et à l'Association des paralysés de France soit un montant global de 8.000 €.

## OBSERVATIONS

Mmes Nedjma BEN MOKHTAR, Johanna BOUGON, Brigitte FOURE, Isabelle GRIFFOIN, Nathalie LECLERCQ, MM. Marc FOUCAULT et Bernard NEMITZ (pouvoir de Mme Isabelle MATHIEU) ne prennent pas part au vote

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **34 – Questions orales.**

M le Maire donne lecture du vœu suivant :

**« Pour ne pas sacrifier notre jeunesse.**

*Le conseil municipal d'Amiens réuni le jeudi 26 janvier 2012 condamne de nouveau fermement la politique du gouvernement en matière d'Education.*

*Il dénonce la suppression de 80 000 postes dans l'Education nationale depuis 5 ans, qui s'inscrit dans une vision où les économies à court terme sont plus importantes que l'avenir de nos enfants.*

*Il dénonce la suppression de 490 postes d'enseignants dans l'académie d'Amiens à la rentrée 2012 et constate le non-respect des engagements pris par le Président de la République.*

*Il s'oppose à la suppression envisagée de 14,5 postes d'enseignants dans nos écoles et aux fermetures de classes induites.*

*Il dénonce la politique menée auprès des enfants de deux ans qui consiste à de moins en moins les accueillir en maternelle.*

*Il réaffirme enfin l'importance capitale des enseignants du Rased et regrette le manque de considération portée à leur égard.»*

OBERVATIONS :

Mme Marie Thérèse THIBAUT, MM Jean Claude OGER (pouvoir de M Frédéric COMPAGNON) et Frédéric THOREL s'abstiennent

Ne prennent pas part au vote : Mmes Nedjma BEN MOKHTAR, Johanna BOUGON, Brigitte FOURE, Isabelle GRIFFOIN, Nathalie LECLERCQ, MM. Marc FOUCAULT et Bernard NEMITZ (pouvoir de Mme Isabelle MATHIEU).

**ADOPTÉ**

La séance est levée à 22h11

Le président de séance



Gilles DEMAILLY